

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 20/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S002920

Page : 1/7

Nom commercial :

CIPROSPAD

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **CIPROSPAD**
Utilisation : Ciment d'Obturation temporaire.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Risque de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique : Mélange de composés inorganiques du zinc et de potassium avec du plâtre extra-dur.

Substances dangereuses représentatives :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	< 50 %	N / R50/53
Sulfate de zinc	7446-19-7	231-793-3	< 20 %	Xn – N / R22 – R41 – R50/53
Sulfate de potassium	7778-80-5	231-915-5	< 10 %	Non classée par le fabricant
Fluorure de sodium	7681-49-4	231-667-8	< 1 %	T / R25 - R32 – R36/38

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 20/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S002920

Page : 2/7

Nom commercial :

CIPROSPAD

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	Faire respirer de l'air frais.
En cas d'ingestion :	Faire boire beaucoup d'eau, provoquer le vomissement et consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau, enlever les vêtements souillés.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Non inflammable. L'eau est un moyen acceptable d'extinction quand le feu est provoqué par une autre source et qu'il entoure le produit.
Feu inhabituel/dangers d'explosion :	Aucun.
Protection des intervenants :	Aucun.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec les yeux.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas jeter à l'égout, empêcher la contamination des eaux de surfaces et souterraines.
Méthodes de nettoyage :	Porter des gants et des lunettes de protection. Laver ensuite la surface contaminée au savon et à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Eviter tout contact avec les yeux. Aucun équipement de protection n'est nécessaire.
Stockage :	Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 5-25°C..
Matériaux utilisés pour l'emballage :	Verre.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 20/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S002920

Page : 3/7

Nom commercial :

CIPROSPAD

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m ³	VLE – ppm	VLE – mg/m ³	Note	TMP N°	FT N°
1314-13-2	-	5	-	-	-	-	75
7681-49-4	-	2	-	-	-	32	191

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque (Filtre type A)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 6).

Protection des mains : Gants en Nitrile.

Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial

Mesures générales de protection et d'hygiène : Mesures normales d'hygiène.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Pâteux.

Couleur : Blanc.

Odeur : Inodore.

pH :
- A l'état de livraison : Env. 6 – 6.5
- A la dilution d'emploi : -

Solubilité :
- Dans l'eau : 1 g/l
- Dans les solvants : -

Coefficient de partage : -

Pression de vapeur : -

Densité relative : 1.011 g/cm³.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 20/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S002920

Page : 4/7

Nom commercial :

CIPROSPAD

Inflammation et explosion : -
Point d'éclair en coupe fermée : -
Température d'auto-inflammation : -
Inflammabilité (solide, gaz) : -
Dangers d'explosion : Non.
Propriétés comburantes : -
Autres données :
Viscosité : -

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Stable dans des conditions normales.
Matières à éviter : Comburents forts.
Produits de décomposition dangereux : Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Possibilité d'irritation ou de sensibilisation des yeux.
Après contact avec la peau : Après action prolongée irritations.
Après contact avec les yeux : Irritant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants : Aucune toxicité écologique ou impact sur l'environnement n'a été décelé pour ce produit, dans les quantités présentées dans le conditionnement normal.
Mobilité : Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 20/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S002920

Page : 5/7

Nom commercial :

CIPROSPAD

Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Contacter les autorités compétentes.

Méthodes d'élimination : Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.
Élimination après polymérisation complète.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS		
Étiquette(s) :			
Numéro ONU :			
Groupe d'emballage :			
Code danger :			
Code Quantité Limitée :			
Polluant marin			
Fiche sécurité :			
Avion passager et cargo :			
Instruction d'emballage :			
Avion cargo seulement :			
Instruction d'emballage :			
Libellé de transport :			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 20/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S002920

Page : 6/7

Nom commercial :

CIPROSPAD

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.
Classée.

Symboles :



Xi - Irritant

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :
Phrases R :
R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S :
S3 : Conserver dans un endroit frais.
S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S25 : Éviter le contact avec les yeux.

Prescriptions nationales : Classe de pollution des eaux :

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007
Date de révision : 20/09/2007

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R25 : Toxique en cas d'ingestion.
R32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007

Page : 7/7

Date de mise à jour : 20/09/2007

Version : 3.00

Réf. : S002920

Nom commercial :

CIPROSPAD

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.